

LUNETTERIE NEW LOOK INC.
Conciliation du bénéfice net et du BAIIA
pour les trimestres et les exercices terminés
le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012

Non audités- En milliers de dollars canadiens

	Quatrième trimestre (non audité)		Exercice	
	2013	2012	2103	2012
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net	1 306	2 156	6 469	6 496
Amortissement et perte de valeur des actifs non financiers	1 517	1 430	5 057	4 960
Frais financiers	399	136	703	432
Rémunération à base d'actions	28	33	168	216
Perte nette (gain net) provenant de la variation de la juste valeur des contrats de change	26	(16)	2	30
Impôts	535	1 220	2 605	3 209
BAIIA	3 811	4 959	15 004	15 343
<i>Écart en \$</i>	<i>(1 148)</i>	<i>1 066</i>	<i>(339)</i>	<i>2 063</i>
<i>Écart en %</i>	<i>(23,1%)</i>		<i>(2,2%)</i>	
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>14,9%</i>	<i>23,7%</i>	<i>16,5%</i>	<i>18,6%</i>

New Look définit le BAIIA comme le bénéfice avant les frais financiers, les impôts, l'amortissement et la perte de valeur des actifs non financiers. Il exclut tout gain ou perte découlant de la variation de la juste valeur des contrats de change et les charges de rémunération à base d'actions. Cette définition n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse la comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. New Look croit que le BAIIA est une mesure financière utile car il aide à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.